

Un adolescent tué à Nice, ^{NICE NATIN} 8/16/14 le chauffard condamné à du sursis

La mère et le beau-père de Sabri sont au premier rang. La salle d'audience du tribunal correctionnel est trop exiguë pour accueillir les amis de l'adolescent tué à Nice, sur la route de Saint-Pierre-de-Félic, le 21 avril dernier vers 20h50.

Il descendait à scooter. Il avait 17 ans. Sur une courte portion de ligne droite, Philippe S., 34 ans, régisseur d'une propriété à Saint-Jean-Cap-Ferrat, était pressé de retrouver ses enfants. Il a déboîté pour doubler un Renault Espace qui le précédait.

Droit, tête basse à la barre, le prévenu explique, d'une voix à peine audible : « *A aucun moment, je n'ai vu le scooter. [...] J'ai entendu un choc et vu le visage du jeune homme sur mon pare-brise.* »

Sabri est décédé le lendemain de l'accident, des conséquences d'un traumatisme crânien et facial.

Stéphane S. assure qu'il est un automobiliste prudent. Le dos-

sier vient le contredire. Annie Bergougnous élève la voix : « *Sur l'examen de votre permis, il y a huit excès de vitesse, un feu rouge grillé, un franchissement de ligne continue. Ne roulez-vous pas trop vite ? Tout le monde, au volant, est un assassin en puissance !* »

Le conducteur de l'Espace, routier de profession, témoin du drame, semble accréditer l'hypothèse d'une prise de risque inconsidérée. Il a vu surgir dans son rétroviseur la 207 de Stéphane. Il a aperçu Sabri sur son scooter. Il a redouté un dépassement. Il avait malheureusement raison.

« Vous avez une arme entre les mains »

M^e Adrien Verrier, avocat de la famille de Sabri, estime que « *cet accident n'est pas le fruit du hasard* ». La partie civile apporte comme preuve des messages de Stéphane S. sur son Facebook où il évoque sa Subaru, une puissante voiture de sport, le grave

accident de moto qu'il a subi, une photo de Lamborghini...

La réaction du parquet est immédiate. « *Mais, Monsieur, vous ne tirez jamais les conséquences de votre comportement, des infractions que vous commettez. Vous avez une arme entre les mains* », s'insurge le procureur Sylvie Canovas, qui réclame trois ans de prison avec sursis et quatre ans d'annulation du permis de conduire.

Dans une atmosphère pesante, la défense rappelle que « *Philippe S. n'est pas un monstre* », « *qu'il est affecté par le caractère irréparable de ce drame* ».

Des propos que des proches de Sabri préfèrent ne pas entendre en sortant ostensiblement de la salle d'audience.

Jugement : deux ans avec sursis et deux ans d'annulation de permis. Philippe S. a dû remettre sur le champ son permis de conduire. Un détail pour la famille de Sabri, inconsolable.

CH. P.